SOMMAIRE

tendances 9

En manchette 10
Vision durable 13
Le pouls de l'économie 14
L'entrevue 16
The Economist 18

stratégies 25

Management 36

investir 39

Questions et réponses 42
Tableau de bord 48
À surveiller 50

dossiers 53

Immobilier commercial 53

Tableaux

Les marchés boursiers 50
Baromètre des ressources 52
Le Top 100 en Bourse 52
Rendement des obligations 52

Services

Annonces classées 57
Carrières 38
Abonnements : 1 800 361-7215

« Nommer un administrateur pdg, ça signifie l'échec du plan de relève »

Richard LeBlanc. Ce professeur de droit, de gouvernance et d'éthique, met en garde les conseils d'administration.

par Diane Bérard > diane.berard@transcontinental.ca

En août, trois grandes sociétés américaines, dont GM, ont promu un de leurs administrateurs pdg. Est-ce une bonne stratégie ?
Non. Un ex-pdg ne devrait pas siéger au conseil de l'entreprise qu'il a dirigée et un administrateur ne devrait pas diriger l'entreprise où il siège. Dans les deux cas, il y a un problème d'indépendance. Le pdg qui quitte l'entreprise mais demeure au conseil n'a aucune distance ni indépendance face à son travail passé. Imaginez que le conseil estime qu'il faille changer de stratégie, comment voulez-vous que l'ex-pdg devenu administrateur renie et critique ses réalisations ? Revenons maintenant au cas de l'administrateur devenu pdg. Croyez-vous que ses ex-collègues administrateurs oseront le critiquer ? Vous avez ici un groupe soudé, où tous sont égaux, dont un des membres doit maintenant être évalué par les autres. Sauriez-vous évaluer correctement un membre de votre famille ? C'est une situation délicate qui ne sert pas l'entreprise.

Quels sont les risques de choisir un ex-administrateur pdg ?
D'abord, un risque d'affaires : si le conseil ne questionne pas le travail du pdg, il ne remplit pas son rôle et il peut y avoir une dérive. Ensuite, un risque de rétention chez les cadres supérieurs. En nommant un membre du conseil, vous lancez le message que personne à l'interne ne pouvait faire le boulot. De quoi donner envie aux cadres talentueux d'aller voir ailleurs.

Pourquoi les entreprises choisissent-elles cette forme de recrutement ?
Parfois, il s'agit d'une mesure temporaire à la suite du congédiement, de la maladie ou du départ soudain du pdg. Choisir un administrateur permet de monter la garde en attendant des renforts. En ce moment, c'est une mesure dictée par l'incertitude liée à la crise. On nomme quelqu'un qui connaît l'entreprise pour limiter les risques. Mais, peu importe la raison, nommer un de ses administrateurs pdg, c'est avouer l'échec du plan de relève de l'entreprise. ▮

CV

Nom : Richard LeBlanc
Âge : 45 ans
Fonction : Professeur associé de droit, gouvernance et éthique
Entreprise : Université York

Lauréat de nombreux prix, dont le Top 40 under 40, Richard LeBlanc apparaît dans l'édition canadienne du Who's Who. Son expertise en gouvernance, en particulier ses travaux sur l'efficacité des conseils d'administration, lui ont valu de nombreux mandats auprès d'organismes nationaux et internationaux.

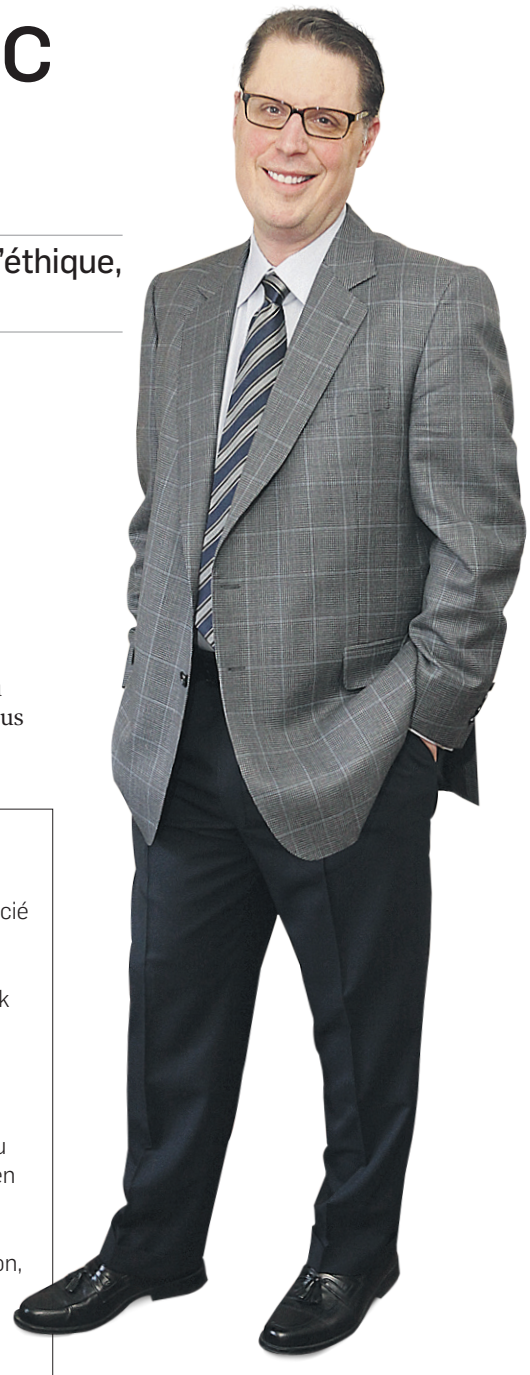

[Photo : Colin O'Connor]

NOS CHRONIQUEURS

René Vézina > PAGE **6**

Jean-Paul Gagné > PAGE **8**

Diane Bérard > PAGE **16**

Bernard Mooney > PAGE **40**

François Pouliot > PAGE **49**